

## AVIS DE DÉSIGNATION - MEMBRE DU PERSONNEL

Au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Portneuf

### MEMBRE REPRÉSENTANT LE PERSONNEL

Conformément aux dispositions de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires, il y aura désignation de trois membres représentant le personnel au conseil d'administration du Centre de services scolaire de Portneuf, soit :

- 1 mandat pour un membre du personnel d'encadrement
- 1 mandat pour un membre du personnel de direction d'établissement
- 1 mandat pour un membre du personnel enseignant

**MANDATS OUVERTS AUX CANDIDATURES** : Trois mandats de trois ans, entrée en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

### COMPÉTENCES ET PROFILS RECHERCHÉS

- Volonté de mettre à profit ses compétences et son expertise pour contribuer à la réalisation de la mission éducative;
- Avoir à son actif des réalisations pertinentes reconnues par ses pairs et qui s'inscrivent en cohérence avec la mission du CSS;
- Faire preuve d'engagement envers la mission et la vision du CSS en prenant toujours en compte les valeurs prônées par l'organisation;
- Être disponible à siéger entre 18 h 30 et 21 h 30 pour 4 à 8 rencontres, soit 25 à 30 heures annuellement;
- Intérêt marqué pour le travail collaboratif et multidisciplinaire;
- Posséder des habiletés de communication qui favorise le dialogue ouvert et constructif;
- Comprendre et prendre en considération les enjeux organisationnels;
- Sens éthique.

### RESPONSABILITÉS (176.1)

Les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire exercent leurs fonctions et pouvoirs en respectant les rôles et les responsabilités de chacun et **dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la loi et par les régimes pédagogiques** établis par le gouvernement. À cette fin, ils ont notamment pour rôle :

1. De s'assurer qu'un **soutien adéquat soit apporté aux écoles et aux centres**;
2. De veiller à la pertinence **et à la qualité des services éducatifs** offerts par le centre de services scolaire;
3. De s'assurer de la **gestion efficace et efficiente des ressources** humaines, matérielles et financières dont dispose le centre de services scolaire;
4. **D'exécuter tout mandat que leur confie le conseil d'administration** du centre de services scolaire sur la proposition du président, visant à informer les membres de ce conseil sur toute question particulière.

### PEUT SE PORTER CANDIDAT

- **Un membre du personnel d'encadrement** du centre de services scolaire;
- **Une direction d'établissement d'enseignement** du centre de services scolaire;
- **Un membre du personnel enseignant** siégeant à ce titre sur un conseil d'établissement du centre de services scolaire;

### **QUALITÉS ET CONDITIONS REQUISES**

- Détenir le profil recherché;
- Être membre du personnel du CSS;
- Pour le personnel enseignant, siéger sur un CÉ;
- Avoir plus de 18 ans;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction en matière électorale ou référendaire au cours des cinq (5) dernières années;
- Engagement à participer à un programme d'intégration et d'initiation à la fonction d'administrateur (formation élaborée par le MEQ).

### **SONT INÉLIGIBLES**

- Un membre du conseil d'une municipalité;
- Un employé, dirigeant ou autrement représentant d'une association représentant des salariés d'un CSS;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (L.R.C (1985), ch. C-27), du MEQ et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au MEQ;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée;
- Toute personne qui est candidat ou qui occupe un poste au sein du CA d'un autre CSS.
- Prendre note que la présidence et la vice-présidence du conseil d'administration sont élues parmi les membres parents du conseil d'administration.

### **PROCESSUS D'ÉLECTIONS**

Chaque candidat est désigné par l'ensemble des membres de sa catégorie visée au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2023.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser au Secrétariat général à l'adresse courriel suivante : [secgen@cssportneuf.gouv.qc.ca](mailto:secgen@cssportneuf.gouv.qc.ca).

- Veuillez prendre note que le membre du conseil d'administration est couvert par une assurance responsabilité civile des administrateurs, selon les conditions qui y sont prévues.
- Des documents seront à signer notamment « Engagement de confidentialité et de dénonciation d'intérêts ».

### **MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE**

Les candidats intéressés sont invités à remplir le formulaire de mise en candidature ci-joint et à le transmettre à l'adresse suivante : [dgportneuf@cssportneuf.gouv.qc.ca](mailto:dgportneuf@cssportneuf.gouv.qc.ca) au **plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2023**.

Marie-Claude Tardif  
Directrice générale